



Angers, mercredi 25 novembre 2020

Le guide des services numériques désormais disponible

La Ville d'Angers met à la disposition des habitants un guide des services numériques. Ce guide gratuit, dont la vocation est de recenser les services d'accompagnement numérique des Angevins, constitue une étape en matière d'inclusion numérique.

Après deux ans d'un travail de recensement et de coordination, la première version du guide est désormais disponible. Ce projet ambitieux a pour objectif de répondre aux attentes des Angevins en matière d'accompagnement numérique et de faciliter leur démarche au quotidien. « *Le numérique est une formidable opportunité s'il est partagé par tous, au service de tous*, explique Constance NEBBULA, Conseillère municipale déléguée à la transition numérique. *La Ville d'Angers se mobilise, aux côtés d'un réseau d'acteurs dynamiques sur le territoire, pour rendre le numérique accessible à tous et faciliter le quotidien des Angevins. Ce guide, c'est un outil proposé par la Ville pour aider à s'initier aux pratiques numériques, en recensant des structures et des équipements qui sont à disposition des habitants, pour les aider selon leurs besoins et leurs usages* ».

Accompagner les Angevins

Ce guide permet d'établir un état des lieux des services d'accompagnement numérique sur le territoire de la Ville d'Angers et constitue ainsi la première brique d'une stratégie d'inclusion numérique.

Ce nouvel outil garantit aux Angevins d'être accompagnés afin d'assurer leur accès aux droits et rend lisible l'offre de médiation numérique par l'acquisition d'une culture numérique.

Deux modes de recherche sont possibles : soit par l'identification des besoins (aide pour réaliser des démarches professionnelles, besoin d'utiliser une imprimante...), soit par la localisation des services numériques par quartier.

Le guide s'adresse aux Angevins, et notamment les plus éloignés des services dématérialisés, ainsi qu'à tous les agents qui assurent des missions d'accueil, aussi bien dans des services publics que dans des associations afin de les aider à orienter efficacement les habitants ayant des besoins en termes d'usages numériques.

Disponible en mairie, dans les structures partenaires et en ligne

Le guide, dont une mise à jour est prévue tous les six mois, est gratuit et disponible en version imprimée en mairie centrale, dans les mairies annexes de quartier et dans les 52 structures partenaires. Il est également consultable en ligne sur angers.fr.